



Montceau-les Mines, le 8 octobre 2021

Objet : situation dramatique du Centre Hospitalier Jean Bouveri

Monsieur le Président,

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises sur la situation de notre hôpital, établissement qui concerne un bassin de vie de près de 105 000 habitants à 30 mn de celui-ci.

Notre présente intervention restera-t-elle sans suite comme les précédentes alors que le démantèlement de notre centre hospitalier se poursuit inexorablement et pénalise lourdement une population dite « vieillissante et souvent isolée »?

Cette lettre vous sera-t-elle remise en mains propres ? Nous souhaiterions en être assurés car l'enjeu de notre courrier est crucial.

Comme l'ensemble des hôpitaux notre centre hospitalier est confronté aux difficultés de recrutement. Et comme si cela ne suffisait pas, les décisions organisationnelles de la direction du GHT lui inflige une double peine qui risque bien de lui être fatal.

En effet, de facto l'hôpital Jean Bouveri est devenu la variable d'ajustement des difficultés des hôpitaux de Paray le Monial et Chalon sur Saône, site pivot de notre GHT. Difficile de qualifier autrement le fait que nous ayons dû en cas de besoins, déployer notre logistique pour soutenir la ligne de SMUR de Paray le Monial ou envoyer un anesthésiste en renfort à Chalon sur Saône, entraînant pour nous une diminution des plages de consultations pré-anesthésiques.

On pourrait même parler de triple peine. Car la direction du GHT projette d'externaliser les services supports des hôpitaux ruraux de proximité (La Guiche, Mt St Vincent et Toulon sur Arroux) , principaux partenaires de l'hôpital Jean Bouveri. Et nos craintes sont grandes que cette externalisation soit les prémisses d'un recentrage du cœur de métier de ces hôpitaux vers l'hôpital principal transformé en SSR XXL, dès lors que celui-ci aura été « vidé » de toutes ses activités.

La dernière décision gravissime prise par la directrice du GHT concerne le service de cardiologie. L'ensemble des cardiologues avaient élaboré un **projet territorial** d'organisation de cette spécialité, sur la base d'une synergie entre les deux hôpitaux de Chalon sur Saône et Montceau-Les-Mines. La directrice a refusé de le mettre en place en dépit de l'accord des différentes instances et sans apporter la moindre explication crédible. Un camouflet à ces praticiens ayant travaillé plusieurs mois à son élaboration.

Pire, elle vient de changer le contrat d'un cardiologue de Montceau pour l'affecter à Chalon sur Saône. Même s'il est prévu une délégation d'activité de 60% pour notre hôpital, la mesure est significative d'une stratégie de concentration de la cardiologie sur le site pivot. Une aberration pour notre territoire, et une perte de chance pour les patients en raison de l'éloignement induit par cette décision et de l'incapacité évidente de l'hôpital de Chalon sur Saône à traiter toutes les pathologies cardiaques du territoire dans des délais d'attente acceptables voire incompressibles.

Monsieur le Président, comment expliquer cet acharnement à détruire l'offre de soins de notre hôpital, créé en 1929, et qui a rendu tant de services à la population locale. Fermeture de la maternité, de la chirurgie et aujourd'hui démembrement du service de cardiologie et inquiétude sur le devenir de l'oncologie.

Monsieur le Président, face au refus systématique du directeur de l'ARS et de la directrice du GHT qui, sous couvert du Ministre de la Santé, sont chargés d'appliquer votre politique, de

suivre votre cap et en particulier la mise en place du label "hôpital de proximité", nous vous demandons solennellement :

- ◆ D'intervenir auprès du directeur de l'ARS Bourgogne Franche Comté pour que le projet d'organisation territoriale de la cardiologie élaboré en interne par des professionnels soit mis en place sans délai,
- ◆ D'autoriser une chirurgie ambulatoire de premier recours. Le plateau technique existe et les besoins sont énormes.

Dans un précédent courrier de 2019 nous vous écrivions déjà :

- ◆ **" Le bassin de population drainé par le Centre Hospitalier de Montceau les Mines est une population vieillissante, isolée socialement dont le recours à une chirurgie ambulatoire de proximité reste un recours essentiel."**

Monsieur le Président nous attendons une réponse claire à la demande de notre association qui, avec les maires de notre bassin de vie, la population, les organisations syndicales, les organisations professionnelles de santé, œuvre pour une offre de soins de proximité en adéquation avec les besoins de la population comme indiqué ci-dessus.

Monsieur le Président, dans l'attente, nous allons envoyer copie de la présente aux 52 maires qui nous apportent leur soutien dans cette action citoyenne. Bien évidemment nous rendrons publiques les suites que vous donnerez à notre requête. En gardant l'espoir que nos revendications tant sanitaires que sociales seront satisfaites.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments citoyens.

Michel Prieur
Président du Codef